



CHAMBRE DE COMMERCE,
D'INDUSTRIE ET DE SERVICES
DE LA MOSELLE

FÉVRIER 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« LE STATUT DE L'AUTO-ENTREPRENEUR »

**LA CHAMBRE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE ET DE SERVICES DE LA MOSELLE
EN PARTENARIAT AVEC L'URSSAF DE LA MOSELLE
ORGANISENT UNE RÉUNION D'INFORMATION SUR LE RÉGIME DE L'AUTO-ENTREPRENEUR**

LE MARDI 10 MARS À 9H – À LA CCI – 10/12 AVENUE FOCH – METZ

Un français sur deux déclare avoir envie de créer son entreprise. Mais souvent, les risques financiers et les complexités administratives, les poussent à renoncer.

Aujourd'hui, toute personne qui le souhaite (salarié, retraité, fonctionnaire, chômeur, étudiants,...) peut créer sa propre entreprise, en parallèle ou non de son activité principale, de façon simple et rapide grâce au statut de l'auto-entrepreneur.

Des sites comme www.lautoentrepreneur.fr ou www.cefnet.cci.fr, permettent de démarrer un projet, où les formalités y sont simplifiées et gratuites.

Pour bénéficier de ce régime, il ne faut pas dépasser un certain chiffre d'affaires annuel et respecter certaines conditions. Concernant les charges sociales et les impôts, ils ne sont dus seulement si l'entreprise fait du chiffre d'affaire.

Inscriptions obligatoires (places limitées) avant le 5 mars 2009 auprès de Karoline Huber-Agnès par téléphone au 03 87 52 31 00
ou par courriel khuber-agnes@moselle.cci.fr

Contacts presse :
Audrey DUVAL / David DINE – Service Communication CCIM
Tél. : 03 87 52 31 74 - Fax : 03 87 52 31 91 - Email : adual@moselle.cci.fr